

Accueil / Bourses et subventions /
Consulter les programmes - Remplir une demande

Action concertée | Programme de recherche-action pour un vieillissement actif de la population du Québec

En résumé

Année de concours :	2019-2020
Date limite (avis ou lettre d'intention) :	28 août 2019, 16h
Date limite (demande) :	27 novembre 2019, 16h
Montant :	945 250 \$
Durée du financement :	Maximum 3 ans
Annnonce des résultats :	Semaine du 10 février 2020

APPEL DE PROPOSITIONS

Proposé par :

Le Secrétariat aux aînés (SA) du ministère de la Santé et des Services sociaux

et le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)

[Cliquez ici pour consulter l'appel de propositions complet.](#)

Avez-vous des questions?

Marc Bélanger
Responsable de programmes

Courriel :

marc.belanger
418 643-7582, poste 3192

Assistance informatique

Courriel :

centre.assistance.sc
Québec : 418 646-3669
Ext. de Québec : 1 866 621-7084

Lundi au vendredi
8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h
(vendredis d'été : 8 h 30 à 12 h)

Les demandes d'assistance technique acheminées par courriel sont traitées en priorité.

OBJECTIFS

Le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) et son partenaire, le Secrétariat aux aînés (SA) du ministère de la Santé et des

Services sociaux, invitent la communauté scientifique à répondre à cet appel de propositions qui vise à :

Approfondir les connaissances sur certains champs d'action touchant le vieillissement actif de la population du Québec;

Créer et consolider des partenariats entre la communauté scientifique et les organismes du milieu qui agissent directement auprès des personnes âgées;

Expérimenter, avec les organismes du milieu, les pratiques, les approches et les outils les plus susceptibles de créer des conditions propices au vieillissement actif.

Les résultats des projets de recherche-action financés devraient permettre de soutenir les organismes du milieu de même que les décideurs afin de toujours mieux répondre aux besoins des personnes âgées du Québec.

Dans le cadre du présent concours :

Le « **vieillissement actif** » consiste à « optimiser les possibilités de bonne santé, de participation et de sécurité afin d'accroître la qualité de vie pendant la vieillesse¹ ». Il permet aux personnes âgées de réaliser leur potentiel de bien-être physique, social et mental tout au long de la vie et de s'impliquer dans la société selon leurs besoins, leurs souhaits et leurs capacités, tout en jouissant d'une protection, d'une sécurité et de soins adaptés lorsqu'elles en ont besoin.

La notion d'« **organisme du milieu** » réfère à un organisme sans but lucratif œuvrant directement auprès des personnes âgées, légalement constitué au Québec ou au Canada, détenant un numéro d'entreprise du Québec (NEQ), ayant son siège social au Québec, exerçant ses activités au Québec et offrant des activités aux personnes âgées depuis au moins deux ans.

1. ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2002). Vieillir en restant actif : cadre d'orientation, Contribution de l'Organisation mondiale de la Santé à la deuxième Assemblée mondiale des Nations Unies sur le vieillissement, Madrid, Espagne, **[En ligne]**

Dernière mise à jour : mai
2021



© Gouvernement du Québec,
2014